

A PAIEMENT DE LA PENSION

Un relevé d'identité bancaire (RIB), ou de caisse d'épargne (RICE). L'intitulé du compte ou du livret épargne doit être obligatoirement au nom du demandeur. Le compte joint est autorisé.

B JUSTIFICATIFS

ACTIVITE DANS LES IEG : 6 derniers bulletins de salaire + certificat ou attestation de travail avec dates limitatives des périodes d'activité et qualification des services

ACTIVITE AUTRES REGIMES : Relevé(s) des trimestres validés par un ou plusieurs régimes de base autre que celui des IEG (ne pas fournir de relevé(s) des régimes complémentaires).

SERVICES MILITAIRES : Etats signalétiques et des services militaires établis après le 31/12/1968

C PIECES D'ETAT CIVIL**AFFILIE**

Copie lisible de la carte d'identité ou du passeport, ou à défaut, extrait d'acte de naissance

ENFANTS

● Enfant légitime ou légitimé par mariage	Extrait d'acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille mis à jour (y compris la partie mariage)
● Enfant reconnu	Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant portant la mention de la reconnaissance
● Enfant adopté plénier	> Adoption par les deux époux : copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant > Adoption par un seul des époux : copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant portant la mention de l'adoption ou à défaut, mentionnant le jugement d'adoption
● Enfant adopté simple	> Extrait d'acte de naissance de l'enfant et copie de la décision d'adoption
<p><i>En cas de majoration enfant</i></p>	> Attestation du maire précisant la date de prise en charge de l'enfant et, le cas échéant, la date de fin de charge > A défaut, attestation de l'employeur ou de la CAF précisant la période de versement du sursalaire familial ou des prestations familiales au foyer de l'affilié
● Enfant recueilli dont l'affilié est le tuteur	> Extrait d'acte de naissance de l'enfant et copie de la décision d'adoption
<p><i>En cas de majoration enfant</i></p>	- Attestation de l'employeur (*) ou de la CAF précisant la période de versement du sursalaire familial ou des prestations familiales au foyer de l'affilié
● Enfant recueilli dont l'affilié n'est pas le tuteur	> Extrait d'acte de naissance de l'enfant et copie de la décision d'adoption
<p><i>En cas de majoration enfant</i></p>	> Attestation du maire précisant la date de prise en charge de l'enfant et, le cas échéant, la date de fin de charge > A défaut, attestation de l'employeur (*) ou de la CAF précisant la période de versement du sursalaire familial ou des prestations familiales au foyer de l'affilié
● Enfant handicapé	> Copie de toutes les cartes d'invalidité établies avant 20 ans > Attestation de charge pour enfant handicapé (**)

(*) à télécharger sur www.cnieg.fr/espace-entreprises/vos-formulaires-en-ligne

(**) à télécharger sur www.cnieg.fr/espace-affiliés/vos-formulaires-en-ligne